



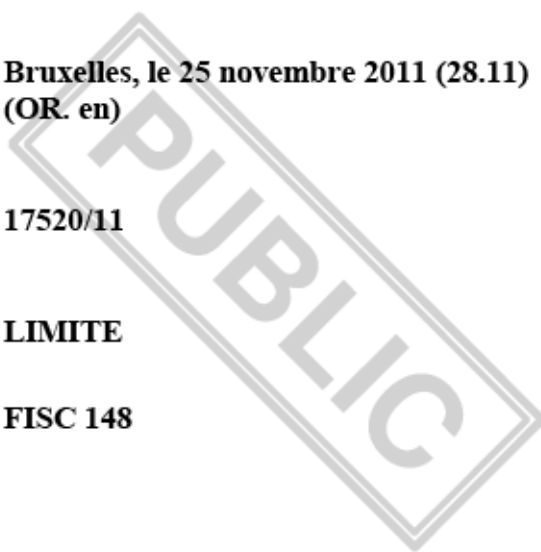
**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 novembre 2011 (28.11)  
(OR. en)**

**17520/11**

**LIMITE**

**FISC 148**



**NOTE**

---

du:	Secrétariat général
au:	Conseil
Objet:	Code de conduite (fiscalité des entreprises) - Rapport du groupe "Code de conduite" au Conseil - Projet de conclusions du Conseil

---

1. Lors de la réunion du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" du 16 novembre 2011, toutes les délégations ont approuvé le rapport du groupe au Conseil (Ecofin) tel qu'il figure dans le doc. 17081/11 FISC 144, ainsi que le programme de travail 2011 annexé à ce rapport.
2. La présidence du groupe a ensuite présenté le projet de conclusions du Conseil ci-dessous:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" au cours de la présidence polonaise, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de ce groupe (doc. 17081/11 FISC 144);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement;

- approuve le programme de travail 2011 du groupe tel qu'il figure à l'annexe du doc. 17081/11 FISC 144 et demande au groupe de commencer les travaux relatifs à ce programme au cours de la présidence danoise;
  - [- encourage la Commission à poursuivre le dialogue avec les pays tiers mentionnés dans le rapport et à informer périodiquement le groupe de l'avancement de ces discussions;]
  - invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence danoise."
3. Le Comité des représentants permanents a débattu de la question le 23 novembre 2011. Une délégation a indiqué qu'elle souhaitait, à ce stade, maintenir une réserve sur le texte entre crochets du projet de conclusions.
4. Le Conseil est invité à approuver et adopter le projet de conclusions du Conseil figurant ci-dessus.
-